H|R|S|E
Human Resources Swiss Exams

Publication et conditions générales de vente HRSE

Certificat de Spécialiste Payroll

Examen de mars 2027

Date et lieu

08 ou 09.03.2027 | Examen à Genève (places limitées) ou dans votre centre de formation pour les écoles participantes.

Règlement et directives en vigueur

Pour les examens de mars 2027, sont valables :
- le règlement d'examen 2026 (version mars 2026)
- les directives d'examen 2026 (mars 2026)

Admission

Conformément à l'art. 3.3 du règlement d'examen.
Le règlement ainsi que les directives peuvent être téléchargés sur le site internet **www.hrse.ch**.

Inscription

Veuillez-vous inscrire en ligne par le biais du site internet **www.hrse.ch** du **15.11.2026 au 15.12.2026.**

Inscription en ligne

Les critères d'admission doivent être complétés dans un formulaire mis à disposition en ligne.
Chaque critère d'admission doit être complété et documenté en ligne (copie de la pièce d'identité, certificat de Gestionnaire, etc.).
Les documents doivent être téléchargés lors de l'inscription en ligne, ceci **en format PDF** (la taille de chaque document ne pourra pas dépasser 2 MB). **Aucun document envoyé sous forme papier ne sera accepté.**
Une fois **l'enregistrement** effectué, la demande d'inscription est ferme et **définitive**. Des frais sont occasionnés en cas de retrait.

Les personnes d'ores et déjà en possession d'une confirmation d'admission du secrétariat des examens joindront une copie.

Une éventuelle demande de temps supplémentaire pour cas exceptionnel (art. 4.2 du règlement.) doit être soumise par écrit (e-mail) et accompagnée d'un certificat médical actuel. Elle doit être envoyée directement après la réception de l'admission à l'examen, mais au plus tard 60 jours avant le début de l'examen.

Taxe d'examen

La taxe d'examen se monte à **CHF 610.00** pour l'examen en présentiel.
La taxe d'examen comprend un examen blanc pour les candidat-e-s.

Confirmation d'admission et paiement

Chaque participant-e reçoit, à la suite de son inscription en ligne, une confirmation d'admission et un accès à la plate-forme d'examen.
Le paiement de la taxe d'examen s'effectue sur la plate-forme par e-payment. Aucune facture ne sera envoyée.
La taxe d'examen est due dès lors que le dossier a été validé et doit être réglé sous 10 jours. Les identifiants pour la plate-forme d'examen sont envoyés en même temps que la validation.
Le jour de l'examen, seul-e-s les candidat-e-s ayant préalablement payé leur taxe d'examen seront autorisé-e-s à participer à l'examen.

Retrait

Exclusivement **par écrit (e-mail)** au secrétariat des examens.

Les conditions ci-dessous sont appliquées en cas de retrait :

- Sans frais pendant la période d'inscription, à condition que les frais d'examen n'aient pas encore été payés. Si les frais ont déjà été payés, un remboursement sera effectué, déduction faite de CHF 150.00.
- 50% des frais d'examen sont dus dans les 30 jours suivant la date limite d'inscription.
- En cas de désinscription tardive, la totalité des frais d'examen est due.

Pour un retrait justifié par un motif valable (selon l'article 4.3 du règlement), une participation aux frais de dossier de **CHF 150.00** sera perçue.

Il n'est pas possible de reporter une inscription à une session ultérieure.

Le non-paiement de la taxe d'examen sera considéré comme un retrait. Des frais de retrait seront dès lors facturés selon les conditions générales ci-dessus.

Secrétariat

HRSE
Human Resources Swiss Exams
Rue de la Treille 2
2000 Neuchâtel

Tél. 032 721 30 60
payroll@hrse.ch
www.hrse.ch

Fin du délai d'inscription
15 décembre 2026